

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Ce concours n'est pas associé, géré ou commandité par Facebook.

1. Le concours se déroulera du 18 octobre 2025 au 11 décembre 2025 à 15h.
2. Participation sur la page Facebook du Journal Le Manic (Journal Le Manic / Concours) et sur la page Facebook du Journal Haute-Côte-Nord (Journal HCN / Info-Concours)
3. Le tirage du gagnant se fera au hasard le mardi 16 décembre 2025 à 12h dans les bureaux du journal Le Manic.
4. Le concours s'adresse aux résidents de 18 ans et plus des MRC Manicouagan et HCN. Une preuve de résidence pourrait être demandée pour valider l'éligibilité.
5. Pour participer chaque semaine, vous devez aimer la page Facebook du Manic ou HCN selon votre territoire de résidence (Manic - Concours = Manicouagan ou HCN – Info/Concours = Haute-Côte-Nord), aimer la publication du concours, identifier en commentaire une personne (de 18 ans ou plus) que vous aimeriez qui vous accompagne en voyage et partager la publication.
6. Tous les samedis, durant 8 semaines, il y aura une publication sur les deux pages Facebook pour vous inviter à participer.
7. Vous pouvez participer jusqu'au jeudi 15h en effectuant les actions du point 5.
8. Une seule participation est permise par semaine de concours.
9. Chaque semaine (le jeudi à 15h) un finaliste éligible sera sélectionné au hasard à l'aide d'un logiciel informatique sur les deux pages Facebook. (Manic et HCN)
10. Les finalistes seront annoncés sur nos pages Facebook chaque semaine.
11. Au total il aura 8 finalistes pour la page Facebook Le Manic – Concours et 8 finalistes pour la page Facebook HCN – Info/Concours.
12. Vous pouvez être finaliste une seule fois, mais vous pouvez être également identifié dans le commentaire d'un autre finaliste.
13. Le tirage du grand gagnant au hasard parmi les 16 finalistes sélectionnés durant les huit semaines de concours aura lieu le mardi 16 décembre à 12h dans les bureaux du Manic.
14. Le tirage sera filmé et retransmis sur nos pages Facebook.
15. Le gagnant ainsi que la personne identifiée dans son commentaire au moment de sa participation gagnante recevront un crédit voyage de 1 000 \$ chacun chez Voyages de l'Est de Baie-Comeau.
16. Advenant le cas que la personne identifiée dans le commentaire n'est pas éligible ou pour toute autre raison jugée valable, les organisateurs du concours se réservent le droit de permettre au finaliste de changer son accompagnateur.
17. Le gagnant sera joint par Messenger et devra réclamer son prix dans les 60 jours suivant l'annonce. Le gagnant sera dévoilé au public dans le journal Le Manic et sur ses plateformes numériques.
18. Le gagnant et son accompagnateur doivent consentir à ce que leurs noms et/ou photos soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
19. Les employés et propriétaires de Voyages de l'Est et du groupe de presse Les Éditions Nordiques Inc. ainsi que leur conjoint(e) et tout autre personne résident à la même adresse ne peuvent participer au concours.
20. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.